

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

Vers une liste noire des clients interdits de prêt

Le risque de surendettement des ménages n'est pas encore prégnant, alarmant, même si une liste noire des clients interdits de prêt serait envisagée.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Hier, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, le délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF), Abderrahmane Benkhalfa, a estimé inconsidéré le risque de surendettement des ménages.

Pour Abderrahmane Benkhalfa, les crédits bancaires accordés aux particuliers, dont les crédits à la consommation, s'élèvent à hauteur de 250 milliards de dinars. Ces crédits comprennent les prêts à l'immobilier qui représentent pour plus de 110 milliards de dinars. Des crédits «sains», selon le représentant de l'ABEF, car ils sont un «levain» de l'économie. Quant aux autres crédits aux particuliers, ils sont évalués à 100 milliards de dinars et servent à financer l'achat d'équipements électro-

ménagers, des véhicules ou les études, un créneau quelque peu prometteur. Avec un niveau des impayés bancaires «faible», de l'ordre de 2 à 2,5%, l'hôte de la Radio considère que le risque de surendettement des ménages n'est pas encore prégnant, alarmant. Abderrahmane Benkhalfa a estimé, néanmoins, que l'anticipation est de mise. Il ne s'agit pas de «verrouiller» l'accès à ce type de crédits mais de le «maîtriser», dira-t-il.

A ce propos, il a évoqué, en autres précautions exigées, un engagement signé de tout demandeur de crédit et une quotité de remboursement qui ne doit pas dépasser 35% du revenu du ménage.

Voire, il revient aux douze banques de la place à vérifier, à leur niveau, la solvabilité des ménages et à ces derniers de gérer leurs budgets. Cela, en attendant

que la Centrale des risques des particuliers soit installée auprès de la Banque d'Algérie et soit effective l'année prochaine.

En rappelant que cette Centrale doit contribuer à contrôler le flux de crédits d'un emprunteur à partir d'un numéro d'identification unique.

Il est, même, question d'une liste «noire» des clients qui s'endettent, mais ne remboursent pas, et qui seront interdits de prêts.

Pour autant, les biens hypothéqués ne sont saisis qu'en dernier recours.

C. B.



Photo : Samir Sid

CRÉDIT AUX ENTREPRISES

Le financement du commerce pur est dérisoire

Le montant des crédits bancaires aux entreprises s'élève à 2 200 milliards de dinars, selon le délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF), Abderrahmane Benkhalfa. Des crédits qui financent à 90% la production de biens et services, dont la construction. Même si l'importation de biens et services est financée, elle ne l'est qu'en monnaie nationale et par le biais de la Banque d'Algérie, en devises.

Pour ce responsable de l'ABEF, le financement du commerce pur est dérisoire. Même si plus de

1 000 milliards de dinars restent en attente d'utilisation, des surliquidités et une épargne de précaution et que le taux de financement des entreprises (16%) soit faible, Abderrahmane Benkhalfa estime, cependant, que les entreprises en quête de ressources pourront bénéficier du développement du capital-risque.

En rappelant que ce mode de financement permet aux banques d'entrer dans le capital de certaines sociétés et augmenter leurs fonds propres.

C. B.

LES BOULANGERS CRIENT LEUR DÉTRESSE ET PROPOSENT :

«Pourquoi ne pas diminuer le poids du pain ?»

Lors d'un point de presse animé hier au siège du bureau de l'UGCAA d'Oran, les membres de la section des boulangers affiliés à l'UGCCA ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis de leur situation de travail.

«C'est nous, actuellement, qui subventionnons le prix du pain, lequel n'a pas changé depuis 1996, au moment où les matières composantes qu'on utilise pour sa fabrication ont augmenté jusqu'à dix fois leurs valeurs initiales», dénonce un des éléments du bureau d'Oran du syndicat.

«Nous ne demandons pas l'augmentation du prix de ce produit essentiel, mais on ne peut pas supporter de travailler dans ces conditions. D'autres moyens existent pour faire face à cette situation déplorable que nous vivons, de même que la réduction des impôts et la



Photo : DR

subvention des prix des matières essentielles utilisées dans la confection du pain peuvent nous soulager. La

diminution du poids de ce dernier peut également représenter l'une des solutions, à l'instar de ce qui a été appli-

qué chez nos voisins marocains et tunisiens», proposent-ils. «Nous avons présenté à la tutelle une estimation

du coût de fabrication de cet aliment indispensable, afin de lui prouver à quel prix nous revient la baguette de pain. C'est de l'ordre de 11,95 DA», soulignent-ils.

Par la même occasion, la section des boulangers d'Oran, par le biais de ses représentants, a démenti les rumeurs selon lesquelles certains boulangers utilisent du sel non iodé pour la fabrication du pain.

Pour ces derniers, «le boulanger n'est jamais complice, il ne peut en aucun cas vérifier la composition du sel qu'il utilise.

Il est également une des victimes des agissements irresponsables de certains industriels frauduleux qui activent dans ce secteur et qui, en cas de contrôle, doivent être les premiers à être ciblés.»

Ben Aziz